

37.—Valeur imposée des municipalités, par province, 1942-1945—fin

Province et année	Évaluations imposables sur lesquelles les taxes sont levées					Exemptions totales
	Immeubles	Biens mobiliers	Affaires	Autres ¹	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
C.-B.—						
1942.....	392,276,211 ¹¹	—	—	—	392,276,211	399,687,770 ¹²
1943.....	398,263,762 ¹¹	—	—	—	398,263,762	413,604,030 ¹²
1944.....	407,461,787 ¹¹	—	—	—	407,461,787	427,998,794 ¹²
1945.....	420,156,138 ¹¹	—	—	—	420,156,138	414,660,613 ¹²
Totaux—						
1942.....	7,426,645,206 ⁶	51,465,872 ⁸	331,559,642 ⁹	76,257,580 ⁸	7,893,698,112	1,845,299,231 ¹³
1943.....	5,178,494,537 ⁶	54,144,613 ⁸	340,161,146 ⁹	28,239,899 ⁸	7,906,825,502	1,968,554,534 ¹³
1944.....	5,193,918,239 ⁶	60,381,322 ⁸	353,924,798 ⁹	8,699,255 ⁸	7,963,495,203	2,832,913,336 ¹³
1945.....	14	14	14	14	14	14

¹ Comprennent les suivantes: N.-E.—Impôt sur le revenu, aboli en 1942, et taxe du logement; N.-B.—Impôt sur le revenu; Qué.—Divers fonds de commerce, taxes des locataires et autres non spécifiées; Ont.—Revenu des corporations provenant d'intérêt sur placements, discontinué en 1944; Sask.—Concessions spéciales; Alb.—Concessions et autres spéciales. ² Y compris des valeurs estimatives pour quelques municipalités; de même, les exemptions totales sont incomplètes. ³ Des exemptions totales ont été appliquées à des immeubles. ⁴ Y compris d'autres genres d'évaluations non spécifiés. ⁵ Non données dans les rapports publiés. ⁶ Y compris des éronérations temporaires: \$81,572,103 (1942) \$76,494,294 (1943) et \$61,283,443 (1944). ⁷ Détails non disponibles. ⁸ Ne correspond pas à la somme des additions totales. Voir les rapports du ministère des Affaires municipales d'Ontario. ⁹ Cités seulement; exemptions non publiées pour autres municipalités. ¹⁰ Cités, sauf Drumheller; exemptions non publiées pour autres municipalités. ¹¹ Y compris \$177,991,707 (1942), \$184,383,801 (1943), \$192,642,560 (1944) et \$201,269,083 (1945) d'évaluations d'améliorations d'une valeur totale de \$401,168,674 (1942), \$412,707,744 (1943), \$435,017,282 (1944) et \$433,581,311 (1945) et d'une valeur maximum imposable de \$250,989,749 (1942), \$257,964,422 (1943), \$274,063,507 (1944) et \$271,071,473 (1945). ¹² Y compris évaluation de propriétés exonérées: \$176,510,803 (1942), \$185,280,087 (1943), \$185,522,072 (1944) et \$182,248,385 (1945), ainsi qu'exemptions d'améliorations imposables: \$223,176,967 (1942) \$228,323,943 (1943), \$242,474,722 (1944) et \$232,312,228 (1945), mentionnées au renvoi 11. ¹³ Voir renvois 5, 6, 9, 10 et 12. ¹⁴ Les chiffres de 1945 du Québec n'étaient pas disponibles au moment d'aller sous presse.

Bien que les chiffres complets des propriétés exonérées ne soient pas connus pour chaque province, les renseignements donnés révèlent qu'ils ont atteint des proportions relativement élevées. La plupart des provinces ont accusé des augmentations constantes de leurs évaluations imposables qui peuvent être attribuées en grande partie à l'impulsion donnée par la guerre au commerce et à l'industrie en général. La Saskatchewan, toutefois, accuse une réduction majeure des évaluations totales, résultat d'un plan provincial de réévaluation des municipalités rurales par le ministère des Affaires municipales. C'est la "première fois au Canada qu'un système d'évaluation de proportions si étendus ait jamais été entrepris" *

Sous-section 3.—Taxation municipale

Le tableau 38 indique, par province, les taxes levées par les municipalités en comparaison des perceptions de 1942, 1943, 1944 et 1945 et le total des taxes en souffrance à la fin de ces années. Bien que ces chiffres soient aussi comparables que les rapports déjà publiés le permettent, ils reflètent néanmoins des contradictions dues particulièrement aux différences interprovinciales dans la division de la responsabilité de l'administration des taxes entre les autorités municipales et scolaires. Dans certains cas les taxes scolaires sont comprises dans les perceptions municipales. Dans l'île du Prince-Edouard, 2 seulement des 8 municipalités incorporées ont leurs propres districts scolaires et imposent et perçoivent des taxes scolaires. En Nouvelle-Ecosse avant 1943 et au Nouveau-Brunswick avant 1944, les cités, les villes et les villages seulement imposaient et percevaient des taxes scolaires. De là vient que les chiffres donnés pour ces provinces ne comprennent pas, généralement parlant, les

* Rapport annuel du ministère des Affaires municipales de la province de Saskatchewan pour l'année financière terminée le 30 avril 1941.